

# De la Fraternelle à Coopéquita

*histoire des coopératives*



Brochure n° 1

Comprendre hier pour agir aujourd'hui

*En 2004, lorsque nous avons créé Coopéquita, nous étions persuadés qu'elle n'était pas née uniquement pour permettre aux consommateurs ou aux producteurs d'avoir, pour les uns, des produits de bonne qualité, pour les autres, un revenu supplémentaire, mais qu'elle était la petite dernière d'une grande lignée.*

*Cette brochure va essayer de remonter le temps et permettre de mieux comprendre pourquoi l'aventure des coopératives est toujours d'actualité, encore plus aujourd'hui qu'hier, en nous permettant de ne plus être dépendants des grands groupes alimentaires et financiers qui sont au pouvoir.*

*La première pierre d'une société autogestionnaire est la suffisance alimentaire. De tout temps, des communautés ont essayé de vivre libres en se regroupant et, de tout temps, les pouvoirs les ont combattues.*

*De la Commune, en passant par les maquis du Jura, ou pendant la guerre d'Espagne, les coopératives regroupant ouvriers, paysans et artisans ont joué un rôle important dans le mouvement ouvrier. Elles sont aujourd'hui un espoir pour une alternative à la société libérale et pour un monde meilleur.*

*L'histoire des coopératives s'écrit un peu chaque jour, elle est partie prenante de nos luttes présentes et à venir pour un autre futur.*

Jeff

## “L’histoire de la coopérative se lie intimement à celle du socialisme”

*Congrès international des associations ouvrières de production  
(Paris, 1900)*

**E**VOQUER le mouvement coopératif suscite inmanquablement des réactions passionnelles au sein du mouvement révolutionnaire. Le mot est parfois à peine prononcé que certains dégainent immédiatement l’anathème : les coopératives n’étant pour eux qu’une forme de regroupement, tant au niveau de la production que de la consommation, de type capitaliste, dénuée de tout intérêt pour le combat social.

Pour d’autres, les mêmes coopératives sont des structures sociales parées de toutes les vertus, alternatives aussi bien à l’entreprise de production qu’au système de distribution des produits, phalanstères dans lesquels le producteur comme le consommateur se réalisent en toute autonomie.

Des origines du mouvement ouvrier à aujourd’hui, les voies du coopératisme et du mouvement ouvrier organisé ont connu des trajectoires sinueuses, tissant durant certaines périodes des liens de proximité très étroits, s’ignorant à d’autres moments, s’affrontant même parfois.

Nous faisons là un constat global, nécessairement un raccourci, car le secteur coopératif comme le mouvement ouvrier organisé (en syndicats, en partis) n’a jamais été homogène, traversé de courants divers, aussi peu unifié que l’est le mouvement syndical.

Il y a eu au sein du mouvement coopératif, historiquement, des tendances qui ont posé la question de leur rapport avec la classe ouvrière, ses combats, ses aspirations, alors que la lutte pour l’émancipation sociale actuelle, en France, comme d’un point de vue international, voit émerger l’idée et la pratique coopérativiste.

En effet, tandis que dans des zones libérées du Chiapas, au Mali, en passant par des entreprises délocalisées de France ou des mines du

Pays de Galles, les travailleurs, paysans, ouvriers s’interrogent sur l’idée du coopératisme et développent ce type de structures, il est plus qu’urgent de contribuer à une approche de classe de la question et des conditions de sa confrontation avec le syndicalisme révolutionnaire et le mouvement ouvrier.

L’histoire ancienne du pourquoi des coopératives est celle des formes archaïques, mais encore très présentes dans les esprits au début du XIX<sup>e</sup> siècle, de propriété collective, d’exploitation communautaire, de droits d’usage exercés en dehors de tout droit de propriété individuelle.

A un bout du territoire, les fruitières du Jura (exemple le plus souvent cité comme point de démarrage des coopératives) sont un mode d’organisation ancestral des éleveurs depuis au moins le XIII<sup>e</sup> siècle. Les éleveurs, petits ou grands, apportent leur lait à la fruitière, assurent ensemble la fabrication du fromage et son écoulement, et se partagent les bénéfices en fonction des quantités de lait apportées.

A l’autre bout, la “mine aux mineurs” de Rancié, six siècles d’exploitation pré-coopérative d’une mine de fer dans l’Ariège, a été exploitée sous forme communautaire depuis 1293 comme droit collectif d’usage des habitants de la vallée, jusqu’à sa prise en gestion par le préfet en 1833 et sa prise de contrôle par la Société des mines de l’Ariège sous le Second Empire.

Entre les deux, les “communautés taisibles”, exploitations multi-familiales de terres indivises sous l’autorité de chefs de famille élus, du centre de la France. De même, les droits d’usage, de pacage, de glanage, d’affouage, etc. consacraient, sur le simple fondement du travail et du besoin de subsistance de l’unité familiale, le droit de disposer des fruits de la terre sans être propriétaire ou fermier de celle-ci, ainsi, “consorces”, confréries, compagnonnages tissaient des réseaux serrés d’entraide et de mutualité.

La rupture est celle bien connue des lois révolutionnaires, directement inspirées des projets avortés de Turgot et des analyses de *l’Encyclopédie*, qui détruisent toutes les formes collectives d’action, de défense, de travail, d’entraide ; et qui, un peu plus tard, avec le

*Code civil*, organisent la forme la plus absolue en Europe du droit de propriété individuelle, d'où va procéder la brutale restriction des droits d'usage. Apparaît ainsi en Ariège, la "guerre des Demoiselles", violente riposte des paysans amputés de leurs droits immémoriaux de pacage et d'affouage, après la mise en application du *Code forestier* de 1827. Nous sommes en 1829, la population de l'Ariège ne cesse d'augmenter, et les paysans s'appauvrissent. Ignorant de ces réalités et soucieux de reconstituer la forêt dévastée par des siècles d'exploitation, Charles X décide de reprendre aux communes le sol domanial en instaurant une nouvelle administration forestière. Depuis le Moyen Age, le Couserans et les hautes vallées de l'Ariège, reculés, vivent en quasi-autarcie. La forêt, ce qu'elle offre, assure la survie de la population qui la considère comme son bien propre. Les paysans des vallées de la Bellongue, de Bethmale, du Biros mais aussi de Massat, s'insurgent, et "les Demoiselles" font leur apparition. Déguisés en femmes avec de longues chemises blanches, des foulards ou des perruques, le visage noirci ou caché, les hommes attaquent, souvent la nuit, les grands propriétaires, les gardes forestiers et les gendarmes, les maîtres de forges et les charbonniers. Inorganisés et sans conscience politique, les paysans conduisent cette "guerre" avec peu d'armes. Pourtant, sous l'aspect "carnavalesque" de cet événement, "les Demoiselles" vont installer une atmosphère de peur qui inclinera le pouvoir à instaurer des mesures d'amnistie et assouplir les lois de cette administration forestière. Ce conflit, intense de 1829 à 1832, s'étendra jusqu'en 1872.

C'est aussi la diffusion du salariat, état de dépendance et de précarité, de déréliction juridique et véritable indignité sociale. L'état de ceux qui dans les corporations de l'Ancien Régime n'avaient pas pu accéder à la maîtrise ou en avaient été déchus, comme de ceux qui, soumis à ceux qui possédaient, n'étaient propriétaires de rien, ni même de la liberté de changer d'emploi.

Ils étaient deux fois tenus et retenus, par le "livret ouvrier" et par l'autorité supérieure que le *Code civil* donnait à la parole du maître sur celle de l'ouvrier.

Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en réaction, deux requêtes vont mobiliser le prolétariat urbain :

- L'organisation du travail, comportant pour l'essentiel à la fois le droit de négocier les prix, les "tarifs", les rémunérations et le droit d'association, entre patrons et ouvriers ou entre ouvriers seuls.

- Le droit au travail, signifiant ensemble le droit à un emploi après les crises meurtrières de 1825, 1836, 1847, le droit à la maîtrise de son travail (c'est-à-dire au statut d'"ouvrier libre"), le droit aux fruits de son travail (récupération de la dîme de l'entrepreneur et de celle plus lourde encore, du "marchandeur"), en bref, l'abolition de la propriété "capitaliste" des outils et du "louage" de la personne humaine au propriétaire, autrement dit l'abolition du salariat. Ce thème se fauilera longtemps dans les programmes syndicaux (CGT) et reste d'actualité pour la CNT.

### De la nature contradictoire du coopératisme

**L**A QUESTION posée au mouvement syndicaliste révolutionnaire est de savoir si la constitution de coopératives est un phénomène positif capable de renforcer la lutte de classe. Il n'est pas possible de répondre dans l'abstrait à une telle question, il est préférable et nécessaire d'appréhender la réalité coopératrice sous toute sa complexité.

Charles Gide (1847-1932), théoricien du coopératisme neutre, auteur de la République coopérative, professeur à la Faculté de droit de Paris et au Collège de France, dirigeant historique du mouvement coopératif français, théoricien de l'économie sociale, président du mouvement du christianisme social, déclarait il y a plus d'un siècle à propos de la coopération : "On peut se demander ce qu'on veut : elle se prête à n'importe quelle fin sociale". On ne saurait être plus explicite. D'emblée, l'organisation coopérative renferme une tendance conservatrice, réactionnaire et une autre qui se

